



AVIS DE PUBLICITE

Propriétaire

Commune d'ONDRES
2189 avenue du 11 Novembre 1918
40440 ONDRES
Téléphone : 05 59 45 30 06
Site internet : www.ondres.fr

Objet :

La Commune d'ONDRES met à disposition dans l'enceinte du domaine public à titre précaire et révocable, l'emplacement n°9 pour la saison estivale 2024, situés en front de mer, pour accueillir :

Emplacement n°9 : un terrain nu de 50m² environ affecté à une activité de restauration pour une cuisine exotique ou complémentaire aux restaurants existants. Raccordement provisoire électrique à la charge du preneur, pas de raccordement EU et AEP. Location du 11/06/2024 au 11/09/2024 avec 1 semaine pour le montage/démontage/installation.

Communication :

Le cahier des charges de la consultation est disponible gratuitement sur le site internet de la commune www.ondres.fr (Des informations complémentaires peuvent être obtenues auprès de Monsieur SICARD, Service Urbanisme & Foncier , par mail : foncier@ondres.fr)

Les offres devront être adressées à l'adresse suivante :
Madame le Maire 2189 avenue du 11 Novembre 1918 40440 ONDRES

Date limite de remise des propositions : le 07/06/2024 à 12h00 soit par courrier postal soit remis au service Urbanisme & Foncier à la Mairie annexe.



! tt9 ! / ! b 5 L5 ! w 9

h / / t! Lh b 5 5 h a! Lb 9 t . L/

t ! D9 h b 5 w 9

/ ! | L9 w 5 9 / | ! w D9

SOMMAIRE

Article 1 –Objet d e l ’ a p p e l à c a n d i d a t u r e s

Article 2 –Conditions d e l ’ a p p e l à c a n d i d a t u r e

Article 3 –Présentation des candidatures

Article 4 –Critères de jugement des candidatures

Article 5 –C o n d i t i o n s d ’ e n v o i o u d e r e m i s e

- Annexe :
- Plan secteur Plage

ARTICLE 1 OBJET DE

Cet appel à candidature a pour objet l'occupation à titre d'emplacements temporaires du secteur plage, du 11 juin 2024 au 11 septembre 2024 à la Plage de la Commune d'ONDRES, p

ARTICLE 2 CONDITIONS DE

Le présent appel à candidature ne relève pas de la réglementation applicable aux procédures de marchés publics.

La Commune d'ONDRES se réserve cinq jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au présent cahier des charges.

La Commune se réserve le droit de ne pas attribuer le lot.

Le titulaire du lot aura l'obligation de permettre une insertion dans l'environnement. Une précision des contours et des hauteurs brutes ne seront pas acceptés.

La Commune appliquera une majoration de la redevance de 50%, avec un maximum de 1 000 €, et ne respect pas les attributions, de l'obligation de réaliser des structures (hors food-trucks et assimilés).

En cas d'absence de candidature imputée, tous les lots seront attribués librement.

ARTICLE 3 PRESENTATION DES OFFRES

Le cahier des charges est téléchargeable gratuitement par chaque candidat sur le site internet de la Commune d'ONDRES (www.ondres.fr)

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

. Engagement signé du candidat à respecter à titre précaire et révocable,

. Dossier de présentation du candidat et de son expérience dans le domaine du commerce,

. Dossier administratif comprenant les éléments propres à chaque activité figurant dans la rubrique « CONDITIONS GENERALES » du projet de convention, annexé au présent cahier des charges,

. un dossier technique décrivant la structure à installer **qui sera obligatoirement démontable** (chalet et/ou cabanon bois ou type clin ou container aménagé et habillé) et précisant l'emplacement. Pour les containers et structures préfabriquées, une copie du devis détaillé devra être jointe au dossier de candidature, précisant la nature de l'installation.

. Présentation de l'aspect esthétique et visuel de la structure (photos, et de la grille tarifaire des services et prestations vendus, le recyclage des déchets, etc...

ARTICLE 4 CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES

Les critères de jugement des offres sont les suivants :

- . Pertinence du projet par rapport à l'occupation touristique et prise en compte de la complémentarité des commerces,
- . Variété des produits et éléments tarifaires,
- . Services proposés et adaptation à la vocation du site,
- . Qualité des aménagements : sens esthétique (nature) et son agencement (aspect esthétique, visuel et sonore)
- . Adaptation à la démarche et à la politique éco-responsable de la Commune de Ondres
- . Propositions et démarches favorisant la protection de la plage.
- . Expérience du candidat dans le domaine du commerce, du sport, etc...

ARTICLE 5 ESTIMATIONS REDEVANCES

A titre indicatif, les redevances seront indiquées sur demande effectuée par mail

ARTICLE 6 / h b 5 L L L h b 5 9 b h L h 5 9 w 9 a L 9 5 9 h CCw 9

Les candidats devront transmettre leur offre sous pli cacheté portant les mentions :

COMMUNE h b 5 w 9
Service Urbanisme & Foncier

APPEL A CANDIDATURES
EMPLACEMENTS SAISONNIERS w t ! D9 2022 5 w 9

Le pli devra être remis ou adressé par voie postale en recommandé avec accusé de réception, avant la date d'expiration du présent document.

/ h aa b 9 h b 5 w 9
Service Urbanisme & Foncier
Hôtel de Ville
2189, av. du 11 novembre 1918
40440 ONDRES

Les plis ou mails qui seraient transmis après la date d'expiration du présent document ne seront pas pris en compte.

ACCES PMR A LA PLAGE
(suppression escalier)

Espace
terrasse PMR
60m²

OBSERVATOIRE
DE L'EROSION

Espace non
accessible

HELISURFACE
Clapnet / rampes de
accès PMR

Accès
secours

Cours interne aux
restaurants requalifié

Accès
restaurant
livraison

Chemins en
platelage bois
déroulant

OBSERVATOIRE
DE L'EROSION

terramix

Béton bas carbone

Stabilisé renforcé Pouzolane

